

# ARRÊTÉ

Services Techniques

## ARRÊTE N°A2026\_161

arrêté temporaire de circulation pour l'organisation de la foire à tout le 26 juin 2026 - ancienne route de Darnétal

### INSTRUCTION - DECISION ET SIGNATURE Commune de Bois-Guillaume

#### Le Maire de la Commune de Bois-Guillaume,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213.1 et suivants,

Vu le Code Pénal et notamment ses articles R.610-5 et suivants, R.321-1 à R.321-12, R.633-1 à R.633-5 et R.635-3 à R.635-7.

Vu le Code de la Route, et notamment son article R.417-9

Vu l'organisation de la foire à tout, au Parc des Cosmonautes par le FUSC

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement ancienne route de Darnétal à Bois-Guillaume

Sur proposition du Directeur Général des Services,

### ARRÊTE

#### **Article 1 :** Le 28 juin 2025

Le stationnement de tous cycles et véhicules motorisés sera interdit « ancienne » route de Darnétal, des 2 côtés, dans sa section comprise entre la rue Herbeuse et l'impasse jouxtant la route de Darnétal de 5h à 19h

Les feux du carrefour route de Darnétal / Herbeuse seront synchronisés sur orange clignotant de 5h00 à 8h00 et de 17h00 à 19h00.

**Article 2 :** Les dispositions du présent arrêté seront applicables à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire par les services techniques de la ville.

Les infractions seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

#### **Article 3 :**

M. le Directeur Général des Services de la Ville de BOIS-GUILLAUME,

M. le Directeur des Services Techniques,

M. le Contrôleur Général de la Sécurité Publique,

M. le Chef du Service de Police Municipale de BOIS-GUILLAUME,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de l'exécution du présent arrêté.

Dont une ampliation sera transmise au Pôle de Proximité Plateaux-Robec de la Métropole Rouen Normandie pour diffusion aux divers services concernés

Fait à Bois-Guillaume, le 27/05/2026

**le Maire,**

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal line that ends in a small hook and a dot.

**Théo PEREZ**

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif préalable exercé dans un délai de deux mois à compter de sa notification, éventuellement suivi d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de ROUEN dans les mêmes délais. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*